

N° d'agrégation : P 204081

Belgique – Belgique
P.P.
1190 Bruxelles 19
1/17120

L'insertion

n°53 – octobre 2004

Mensuel de la FeBISP (ne paraît pas en juillet - août)

Bureau de dépôt
1190 Bruxelles 19



Editrice responsable N. Hoffstadt - FeBISP - rue des Alliés, 307 - 1190 Bxl
Tél : 02 537 72 04 - Fax : 02 537 84 04 - E-mail : <mailto:hoffstadt@febisp.be> - Web : <http://www.febisp.be/>

Avec le soutien de la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, du Fonds social européen et du Ministère de l'Emploi de la Région de Bruxelles-Capitale

Imprimé par le CF2m - rue Berthelot, 114-116 à 1190 Bruxelles (Tél : 02 538 01 92 - E-mail : <mailto:cf2000@win.be>)

QUI SOMMES-NOUS ?

La Fédération bruxelloise des opérateurs de l'insertion socioprofessionnelle francophone (FeBISP) a pour vocation de représenter l'ensemble du secteur de l'insertion socioprofessionnelle de la Région de Bruxelles-Capitale. Les 56 associations qui la composent ont en commun :

- d'avoir leur siège d'activités en Région de Bruxelles-Capitale ;
- de travailler dans le domaine de la formation et/ou de l'insertion socioprofessionnelle ;
- de mener leur action en favorisant également la participation, l'émancipation, la citoyenneté et la création de liens sociaux, l'égalité des chances ;
- de mener leur action en contribuant au développement socio-économique de la Région ;
- de s'inscrire dans des logiques de partenariats à tous les niveaux ;
- d'œuvrer en partenariat avec les pouvoirs publics (notamment l'ORBEm, la Cocof, l'IBFFP, les pouvoirs locaux, le FSE...) quant aux objectifs et aux moyens à mettre en œuvre.

Confrontées à des réalités communes, elles ont des intérêts à défendre, ensemble, à trois niveaux :

1. en tant que professionnels du secteur ;
2. en tant qu'associations reconnues et subventionnées par les pouvoirs publics ;
3. en tant qu'associations du non marchand employant des travailleurs.

En constituant la FeBISP, les associations membres se donnent pour objectifs prioritaires :

1. De renforcer leurs capacités professionnelles et d'expertise via

- l'organisation d'activités de formation et de recherche, permettant la meilleure pratique possible, ainsi que la compréhension du milieu où elle s'insère ;
- l'évaluation du partenariat « Publics / opérateurs / partenaires sociaux / pouvoirs publics / pouvoirs politiques » ;
- l'analyse des aspects éthiques et déontologiques ;
- l'examen critique de leurs pratiques afin de dégager les lignes de force des approches de l'ISP.

2. De définir des programmes d'action concertée.

- Notamment pour
- que les associations disposent des moyens nécessaires afin de répondre aux besoins constatés sur le terrain et aux missions d'intérêt général qui leur sont confiées ;
 - l'amélioration qualitative de l'emploi et des conditions de travail dans le secteur, par l'instauration d'un véritable dialogue social avec les organisations syndicales ;
 - participer à la consolidation et à la reconnaissance du secteur de la formation et de l'ISP au sein du secteur non marchand, tant au plan local, régional, communautaire que fédéral ;
 - favoriser le développement de projets d'économie sociale.

3. D'agir solidairement vis-à-vis de nos interlocuteurs et de représenter le secteur de l'ISP dans les différents lieux où cela peut s'avérer nécessaire.

4. D'assister ses membres dans les domaines les plus variés (administratifs, juridiques, législatifs, comptables, pédagogiques, financiers...), de veiller à améliorer le fonctionnement de nos institutions pour leur permettre de se concentrer au maximum sur leurs tâches essentielles. En fonction des besoins et de nos moyens, ces tâches pourront être prises en charge soit par l'échange d'informations et de savoir-faire au sein de la FeBISP, soit par la mise sur pied de services propres, soit par le recours à des solutions externes.

Equipe exécutive de la FeBISP :

Gabriel Maissin, administrateur-délégué - **Suzanne Beer**, secrétaire générale - **Valérie Dancart**, assistante de gestion - **Pierre-Alain Gerbeaux**, attaché relations institutionnelles - **Nathalie Hoffstadt**, attachée relations publiques & information - **Michèle Hubin**, attachée relations sociales - **Delphine Huybrecht**, attachée économie sociale - **Delphine Libert**, secrétaire de direction - **Ana Teixeira**, attachée pédagogique formation professionnelle.

Edito

En ce moment, la FeBISP baigne dans l'économie sociale. C'est donc tout naturellement que nous lui consacrons notre dossier mensuel. A l'heure où nous rédigeons ces lignes, deux membres de l'équipe FeBISP et quelques administrateurs tentent péniblement de récupérer de la folle semaine qu'ils viennent de passer à Montréal. En effet, la FeBISP, en la personne de Gabriel Maissin, s'est impliquée dans l'organisation d'une rencontre internationale des entreprises d'insertion qui a eu lieu à Montréal du 18 au 22 octobre 2004. Le Collectif des entreprises d'insertion du Québec (CEIQ) était à l'initiative de ce projet qui réunissait des acteurs d'économie sociale belges, français, suisses et... québécois bien sûr. Nous reviendrons plus en détail sur cet événement dans l'édition de novembre de « L'insertion ».

Mais l'économie sociale d'insertion est également bien présente à Bruxelles.

Dans ce numéro, nous vous invitons à faire plus ample connaissance avec 4 projets représentatifs des initiatives bruxelloises d'économie sociale d'insertion. Ces 4 projets emblématiques sont :

- L'entreprise **Cannelle** à Schaerbeek, active dans l'horeca ;
- La maison d'enfants « **Les Amis d'Aladdin** » ;
- Le **CF2m** qui développe actuellement une activité de recyclage d'ordinateurs ;
- Le **STIC**, actif dans le secteur de la rénovation urbaine.

Ces initiatives attendent avec impatience un cadre législatif adapté. Elles ont, en effet, vu le jour alors que l'ordonnance relative à l'agrément et au financement des initiatives locales de développement de l'emploi (ILDE) et des entreprises d'insertion (EI) n'existait pas encore. Pour l'instant, elles vivent clopin-clopant avec les moyens financiers qu'elles arrivent à grappiller à gauche et à droite, mais pour combien de temps encore ? Les arrêtés d'application de l'ordonnance régissant les agréments en tant qu'entreprises d'économie sociale d'insertion se font toujours attendre... Nous relayons ici la demande de ces valeureux entrepreneurs du social, ainsi que celle de nombreux autres porteurs de projets potentiels désireux de développer l'emploi et les services d'intérêt collectif à Bruxelles.

L'équipe de la FeBISP

Sommaire

Actualités	p. 4
→ La nouvelle donne bruxelloise	p. 4
→ Les points marquants des déclarations gouvernementales épinglés pour vous	p. 7
→ Validation des compétences : le point de vue associatif	p. 8
→ « Accueil des nouveaux migrants » : le CIRE forme les travailleurs bruxellois de l'ISP	p.11
→ Alphabétisation : enquête quantitative 2002-2003	p. 13
→ 1 ^{er} novembre : les barèmes sont indexés	p. 14
Dossier du mois	p. 15
→ L'économie sociale d'insertion : un enjeu de plus en plus important dans lequel la FeBISP et ses membres s'impliquent	p. 15
→ Comment la FeBISP envisage-t-elle son travail dans le champ de l'économie sociale d'insertion ?	p. 16
→ Le STIC à Saint-Josse : histoire d'un partenariat réussi entre une commune et un projet associatif d'insertion socio-professionnelle	p. 17
→ Cannelle revisitée	p. 19
→ ILDE et EI : on avance !	p. 20
→ Le monde merveilleux des Amis d'Aladdin	p. 22
→ Donnez une deuxième chance à votre PC	p. 24
Annonces	p. 26
Agenda	p. 27
→ Le travail de la FeBISP en octobre	p. 27
→ Activités	p. 28

LA NOUVELLE DONNE BRUXELLOISE

(ARTICLE PUBLIE DANS LA REVUE POLITIQUE N°36 - [HTTP://WWW.POLITIQUE.EU.ORG/](http://www.politique.eu.org/))

Les élections régionales du 13 juin ont redistribué largement les cartes, mettant en place une nouvelle majorité, que l'on dit plus cohérente suite au rejet dans l'opposition des libéraux. Reste à savoir si la méthode et les objectifs du nouvel exécutif permettront d'inverser le cours actuel du développement bruxellois. Un premier tableau de la situation et des enjeux.

Retour sur un scrutin mouvementé...

Si le fait marquant du scrutin régional bruxellois est le changement de majorité – au niveau francophone et donc régional – il ne faut pas perdre de vue la performance tout à fait significative d'un PS qui réalise largement son meilleur résultat depuis l'installation de la Région (RBC) en 1989. Avec 28,75 % des voix, non seulement il dépasse le MR, mais il peut espérer peser de tout son poids dans la coalition (voir tableau). Certes, il ne faudrait oublier ni la remontée du CDH (ex PSC) qui fait ici son meilleur score depuis 1989, ni l'apport d'Ecolo qui malgré sa chute n'est pas réduit à la portion congrue. Les partenaires francophones « de l'olivier » pèsent 49,19 % aujourd'hui, alors qu'ils

n'auraient représenté que 42,2 % en 1999, 39,96 % en 1995 et 43,95 % en 1989.

Une solide base pour affirmer un autre projet de ville et impulser une autre politique. Mais voilà, le système mis en place à Bruxelles a ses propres exigences et ses propres inerties institutionnelles qui risquent de compliquer la donne.

Du côté flamand d'abord, le VLD reste de peu le premier parti devant un SPA qui grâce à l'apport de Spirit (et de Bert Anciaux) se maintient. Groen réalise à son échelle un score honorable et pris séparément SPA et Groen réalisent un meilleur score que lors du cartel SP-Agalev de 1999. Quant au résultat du Blok, il n'est pas aussi flamboyant qu'attendu. En % des voix, l'extrême droite flamande ne progresse que de 0,18 %. Mais l'augmentation du nombre total de sièges fait passer leur fraction de 4 à 6 députés¹.

Mais à Bruxelles, l'arithmétique électorale vient souvent au second plan, car il ne s'agit pas en premier lieu de trouver une majorité parlementaire basée sur les courants politiques et un projet commun. Avec la double

contrainte d'une majorité dans le groupe linguistique néerlandophone (une sorte de droit de garde de la part des partis du nord du pays sur leur capitale) et l'obligation de faire face à la montée du Blok, il n'y a pas d'autres choix que celui d'une coalition de tous les partis démocratiques... sans les Groen. Surtout qu'au fil des trois derniers scrutins les partis traditionnels flamands, malgré les divers cartels et transferts sont pratiquement de tailles équivalentes. Le VLD se retrouve ainsi au gouvernement, alors que le MR en sort. Comme hier le CD&V était aux affaires, tandis qu'il était rejeté dans l'opposition au plan fédéral...

Les défis de « l'olivier »

Si le verdict des urnes a permis le changement de coalition, reste à prendre la mesure des défis qui attendent « l'olivier ».

L'inventaire des atouts et des embûches est difficile à dresser. Prenons comme un atout, la composition du nouvel exécutif régional. Son Ministre-Président, Charles Picqué, est sans conteste celui qui connaît le mieux la réalité régionale. Il combine une véritable sensibilité aux phénomènes urbains avec une connaissance des roua-

ges régionaux. Il sait toute l'importance d'un projet de ville cohérent pour l'ensemble du territoire, tout en n'ignorant pas les méandres des replis municipalistes. Il s'agit d'un « poids lourd » ce qui n'est pas sans importance dans la négociation communautaire qui commence et nous changera de la valse des Ministres-Présidents libéraux².

Mais voilà, il ne suffit pas d'avoir marqué de son empreinte deux législatures consécutives (1989-1999) comme Ministre-Président, pour être certain de réussir une troisième fois. Les défis à affronter sont nombreux et un premier inventaire peut les regrouper en trois chapitres.

Le premier décrit la dynamique infernale socio-économique propre à beaucoup de grandes villes, mais qui à Bruxelles prend un relief particulier. Une sorte de décrochage s'installe progressivement entre le développement économique et la situation sociale. L'ancien constat de Bruxelles, ville riche marquée par la pauvreté et le chômage ne suffit plus. Certes, la polarisation sociale est toujours là, les différences en matière de revenus, d'habitat, d'emplois, d'enseignement sont plus que jamais bien marquées dans le territoire et les populations. Mais le modèle de développement bruxellois lui-même, basé sur l'extension de son caractère tertiaire et

ses fonctions internationales, s'essouffle. Si la toute grande agglomération bruxelloise bénéficie de ce que les spécialistes appellent une remétropolisation des activités économiques, les 19 communes de la RBC ont une croissance plutôt faiblarde³. Les retombées en matière d'emplois, de revenus, de finances publiques, sont effectivement lourdes et les leviers d'une politique économique de relance pas immédiatement à portée de main⁴.

Le second devrait aborder la constitution d'une nouvelle identité culturelle de la ville-région. Les populations bruxelloises se transforment rapidement tant du point de vue démographique (vieillesse, structures par âge très diversifiées suivant les groupes de population...) que du point de vue linguistique et culturel. De là, les défis que l'on place assez rapidement sous le vocable de « multiculturalité » ou de la citoyenneté, mais qui renvoient aux vastes champs d'actions de l'éducation, de la culture, de la vie associative et de la participation citoyenne. Et dont les enjeux ne sont ni plus ni moins que l'égalité de tous, à commencer par celles des femmes ...

Le troisième registre est celui – combien énervant, mais combien important – du statut institutionnel de cette ville-région. Même si le statut d'autonomie régionale cons-

titue un acquis et une véritable possibilité pour les Bruxellois, celui-ci reste plombé par les enjeux de l'évolution de notre (con)fédéralisme et la menace voilée, mais constante d'être un jour « reprise en main » que ce soit par les deux grandes communautés ou par l'Europe. Le sentiment diffus, mais persistant d'être toujours l'objet d'un marchandage qui se passe « ailleurs ».

L'ensemble de ces défis dépasse sans doute largement les possibilités d'une équipe gouvernementale et d'une législature. Il serait dès lors illusoire d'espérer qu'ils puissent être tous pleinement rencontrés. Mais en politique, comme dans la vie en général, il n'est pas nécessaire d'être certain de réussir pour entreprendre. Sans doute la nouvelle majorité sera-t-elle avant tout jugée – disons à mi-parcours – sur sa capacité à créer les conditions d'une mobilisation d'un vaste éventail d'acteurs économiques, sociaux, culturels et associatifs. Telle est bien l'ambition de la déclaration gouvernementale régionale dont les maîtres-mots sont « contractualisation » et « partenariat ».

Inverser la vapeur. Vers un autre modèle de développement pour Bruxelles ?

Reste à voir si cette mobilisation, ses formes et ses objectifs seront suffisants

pour inverser la logique actuelle du développement bruxellois. Celui-ci est basé sur l'attente de retombées positives en termes d'activités, de revenus et d'emplois du développement de l'activité tertiaire, du rôle de capitale internationale et d'une certaine forme de réaménagement de l'espace urbain. Cette vision qui semble aller de soi ne tient pas suffisamment compte des problématiques propres aux habitants. On peut parler d'un modèle extraverti, tourné vers l'internationalisation de Bruxelles, mais qui ne prend pas en compte les potentialités endogènes, celles qui sont liées au développement local. D'ailleurs, les retombées d'une telle politique n'atteignent pas certains quartiers, communes et groupes sociaux. Souvent même, elles ont des effets inverses comme le montre la structure du marché du travail, l'orientation des investissements publics ou d'aides à l'activité économique. Bien sûr, il existe une gamme d'instruments de politiques sociales qui visent à limiter l'exclusion, à favoriser l'insertion sociale et professionnelle, à permettre l'accès au logement, ... et qui produisent des effets positifs. Mais ces politiques sont elles-mêmes sous pression de ce modèle général urbain « extraverti » et de l'effacement progressif de ce que fut l'Etat-Providence.

Petit à petit, les politiques urbaines orientées vers l'attractivité, « la qualité de la vie urbaine » ou « le business climate » entrent en contradiction avec la prise en compte des dynamiques sociales négatives qui travaillent les populations. Cette contradiction peut être illustrée par la comparaison entre les plans régionaux de développement. Le premier PRD de 1995, malgré toutes les critiques⁵, témoignait encore d'une volonté de planification et de maîtrise d'un projet de ville. Ce projet a rapidement été détricoté par l'adoption de nouvelles mesures législatives donnant plus de marges d'actions aux acteurs privés, pour aboutir à faire du PRD de 2001, une simple référence « idéologique » selon les termes du Ministre-Président (MR) de l'époque. Seules les dispositions réglementant l'affectation des sols et l'urbanisme conservent une dimension obligatoire. Contrainte qui est déjà jugée excessive par les milieux d'affaires.

C'est dans cette contradiction que s'est retrouvée coincée la majorité précédente. D'un côté, un pôle libéral qui ne jurait que par la déréglementation et l'initiative des acteurs économiques privés. Pour ce dernier, le social n'est qu'une retombée de l'économique. De l'autre, un pôle social-démocrate qui, attentif aux conséquences

sociales, tentait de limiter les dégâts et de préserver un espace pour des politiques sociales. Dans le contexte bruxellois, cette contradiction ne peut perdurer, car elle se résoudra tôt ou tard à l'avantage de la première logique. Ce dont il s'agit aujourd'hui, c'est de renouer avec l'idée-force du premier PRD qui n'a jamais pu être mise en œuvre : établir une liaison forte entre le social et les instruments de l'aménagement du territoire, entre les besoins sociaux et la politique économique.

C'est cette inversion de la logique de développement qui peut donner force et cohérence à la coalition des acteurs souhaitée par le nouveau gouvernement. Un enjeu de taille, mais pas une mission impossible...

Gabriel Maissin

1 Si on y ajoute les voix du FN, l'extrême droite pèse quand même 9.3 % et 8 sièges !

2 Quatre changements en cinq ans !

3 D'après l'GEAT/ULB, entre 1985 et 1999, le produit intérieur a augmenté de 3,16 % par an dans la périphérie (surtout le Brabant flamand), contre 1,17 % pour Bruxelles et 2,13 % pour la Belgique.

4 Pour un aperçu de cette problématique, voir G. Maissin, Bruxelles, l'urgence socioéconomique, in Démocratie, n° 13, juillet 2004.

5 G. Maissin, Le développement urbain entre local et global. Une étude de cas à partir du PRD bruxellois. Département des sciences de la population et du développement de l'UCL, 1999

Résultats des scrutins régionaux - Bruxelles-Capitale								
	2004		1999		1995		1989	
	%	sièges	%	sièges	%	sièges	%	sièges
PS	28,75	26	16	13	21,4	17	21,9	18
MR (+ FDF)	28	25	34,4	27	34,9	28	18,94	15
FDF	-	-	-	-	-	-	14,72	12
CDH (PSC)	12,14	10	7,9	6	9,26	7	11,85	9
ECOLO	8,3	7	18,3	14	9,3	7	10,2	8
FN	4,6	4	2,63	2	7,46	6	3,28	2
FNB	-	-	-	1	-	-	-	-
SPA	2,4	3	3,1	2	2,4	2	2,67	2
Groen (Agalev)	1,35	1	-	-	0,95	-	1,1	1
CDV (CVP)	2,3	3	3,35	3	3,29	3	4,23	4
VLD	2,7	4	3,22	2	2,67	2	2,77	2
Vlaans Blok	4,7	6	4,52	4	3,03	2	2,06	1
VU	-	-	-	-	-	1	2,07	1
Vivant	-	-	-	1	-	-	-	-

Source : CEVIPOL/ULB <http://www.ulb.ac.be/soco/cevipol/>

LES POINTS MARQUANTS DES DECLARATIONS GOUVERNEMENTALES EPINGLES POUR VOUS

Pour le volet régional :

Dans le cadre du contrat pour l'emploi et l'économie : accorder une attention particulière aux jeunes des quartiers défavorisés et leur offrir l'occasion d'une première expérience professionnelle.

Mobiliser les moyens suffisants pour offrir d'ici 2007, à chaque demandeur d'emploi, un contrat de projet professionnel (CPP).

Mettre en place dans le cadre de la définition des objectifs des Missions Locales, de véritables antennes d'informations décentralisées en matière d'emploi et de formation.

Élargissement et généralisation des clauses sociales dans les marchés publics chaque fois que possible, avec un volet formation et une consultation des Missions locales.

Encouragement de la validation des compétences.

Renforcement du partenariat avec « Lire et écrire » et « Centrum voor basiseducatie ».

Mise en place de réelles complémentarités entre acteurs de l'insertion socioprofessionnelle (CPAS, Missions Locales, ALE, Régies de quartiers, ILDE, ...) et l'ORBEM.

Le statut des Missions Locales et OOTB sera harmonisé, leur rôle et leurs objectifs seront fixés par voie législative.

Les dispositifs d'ISP resteront des piliers importants de la politique de l'emploi. Le partenariat avec l'ORBEM sera revu par voie législative

Le rôle de l'ORBEM sera renforcé en tant que régulateur de la politique de la mise à l'emploi, notamment via la mise en œuvre de l'ordonnance sur la gestion mixte et le Réseau des plateformes pour l'emploi qui devrait relier tous les acteurs de l'emploi et de la formation.

L'économie sociale :

- mise en œuvre de la nouvelle ordonnance ILDE/EI (voir page 20) ;
- soutien aux groupements d'employeurs et aux coopératives d'activités.

Pour le volet Cocof :

Une priorité absolue : la formation professionnelle. L'offre de formation des demandeurs d'emplois doit être développée tant quantitativement que qualitativement.

Application intégrale des accords en faveur des travailleurs du non marchand.

Constitution d'un parcours de formation « par unités capitalisables » et passerelles, reconnu par tous les opérateurs de formation et d'enseignement qualifiant. Ils pourront conduire à des diplômes certifiés par la Communauté française.

L'offre de formation professionnelle concerne tant les formations de Bruxelles Formation que celle de ses partenaires extérieurs : fonds sectoriels, promotion sociale, enseignement technique et professionnel et surtout les OISP.

Egalité de traitement des stagiaires en formation.

Mise à l'étude de la possibilité de reconnaissance des compétences acquises en-dehors de l'enseignement.

Coordination et simplification de l'outil administratif autour de Bruxelles Formation.

Le dispositif coordonné de l'insertion socioprofessionnelle sera consolidé. Le préfinancement structurel des actions promues par les organismes d'ISP auprès du FSE sera définitivement assuré dans le cadre du budget de la Cocof.

VALIDATION DES COMPETENCES : LE POINT DE VUE ASSOCIATIF

ARTICLE PUBLIE DANS « L'ESSOR » N° 39 – AUTOMNE / OCTOBRE 2004

Il y eut un temps que les moins de vingt ans ne peuvent connaître¹. A côté de l'école proprement dite se développaient d'autres filières de formation pour la qualification (les formations des classes moyennes, comme on disait à l'époque), ainsi que des offres pour les demandeurs

d'emploi. Au début des années 1980, nous étions candidates : nous pensions qu'un plan pourrait se mettre en place, qui permettrait l'équivalence des diplômes et certifications. Las ! Il fallut vite déchanter : l'enseignement possède un monopole ; il y campe ; il est bien décidé à laisser sa citadelle inaccessi-

ble. Un seul chemin étroit est à disposition des audacieux : le partenariat avec une école de promotion sociale.

Faute de pouvoir certifier, les acteurs associatifs ont élaboré des attestations. Il faut bien reconnaître qu'il y en a de toutes les sortes, et que, n'ayant aucun statut officiel,

elles ne sont reconnues que par ceux qui veulent bien les reconnaître. En même temps, on faisait contre mauvaise fortune bon cœur : de toute façon, les plus fragiles, lorsqu'ils trouvent un emploi, c'est moins parce qu'ils ont des certificats ou écrit de beaux curriculum vitae, que parce qu'ils peuvent prouver qu'ils sont disposés à travailler. Ce constat est un des éléments (parmi d'autres) qui est à la base des nouveautés que représentaient les « formations par le travail ». Puis soudain, la notion de « validation » est sortie d'un chapeau : les associations ont été enthousiastes, car le nouveau système annoncé était un moyen terme entre l'attestation insatisfaisante et la certification inaccessible : un lieu tiers permettrait de dire clairement à chacun où il en est ; le message pouvant servir également à d'autres interlocuteurs, par exemple des employeurs dans le cadre d'une recherche d'emploi.

La validation a alors été une des grandes questions de la législature 1999 - 2004. Au bout de cinq ans, où en sommes-nous ? On attend toujours la première validation ! On n'a fait que de l'institutionnel et de l'expérimental. On est en Belgique : il faut faire voter un accord de coopération entre trois Etats quasiment indépendants, l'Etat wallon, l'Etat francophone et l'Etat des Bruxellois francophones !

C'est plus laborieux que de passer un accord entre la Région wallonne et l'Ouzbékistan ou la voïvodie de Poldlasie² ! Quand cela fut fait, il a fallu déterminer qui du FOREM et de Bruxelles Formation serait le chef, et qui le sous-chef du « consortium »³. En gros, l'affaire a pris un an et demi de retard.

Le truc ne fonctionne pas encore, mais on va déjà le réformer. En effet, l'accord gouvernemental s'est penché sur le sujet. Il annonce que la CCPQ sera amenée dans le jeu : la Commission Communautaire des Profils et des Qualifications réunit les experts de l'enseignement technique et professionnel aux partenaires sociaux, moins pour établir les référentiels de validation que ceux de formation à des métiers précis. Son intervention devrait désormais déborder la sphère de l'enseignement, de sorte que puisse s'organiser tout un système de modules capitalisables, validés quel que soit l'endroit où on a fait sa formation. En intégrant le fait qu'on peut faire valider aussi des compétences acquises hors circuit traditionnel de formation, le gouvernement imagine créer un « diplôme du vécu ». Sur le principe qui sous-tend un tel projet, pas de problème. Par contre, le nom choisi ouvre le champ à beaucoup de sarcasmes ! Et d'abord, qui d'entre nous ira se prévaloir sur son CV d'être titulaire d'un « diplôme du vé-

cu » ? Le simple fait de naître n'est-il pas déjà une compétence que le diplôme pourrait valider ? Toujours est-il qu'une des fonctions du consortium (établir des référentiels de formation) lui est déjà retirée : ça ce sera pour la CCPQ. Le consortium ne s'occupera plus que d'organiser le système de validation proprement dit.

De tout cela, les associations ont soigneusement été tenues à l'écart. Logique de « double bind »⁴ : on nous intime partout toujours tout le temps de nous mettre en partenariat, ce que d'ailleurs nous faisons volontiers, et en même temps, on nous dit « ne vous mêlez pas de ces affaires ». Nous ne sommes pas à la source : nos informations ne sont pas de première main. On ne peut malheureusement que répercuter ce qu'on entend, de-ci, de-là. Ainsi donc, apparemment, le consortium ne s'intéresserait-il pas (encore ?) vraiment aux personnes en formation : ce seraient surtout des personnes envoyées par les secteurs professionnels qui feraient l'objet de l'attention prioritaire. En parallèle, on réfléchirait aux correspondances entre les différentes formes d'attestation existant aujourd'hui.

Des enjeux qui sont "tout simplement" de démocratie

Aujourd'hui, les associations pointent cinq enjeux.

1. Tout le monde doit pouvoir bénéficier du dispositif. Pas uniquement « les meilleurs », aussi les publics des associations. C'est un enjeu démocratique fondamental. Les associations sont porteuses de cette utopie fondamentale : nous ne voulons pas d'une société composée aussi de naufragés. Malheureusement, ceux-ci sont de plus en plus nombreux à nos côtés, dans des situations de détresses personnelles parfois inimaginables.

2. A l'égard des naufragés, notre utopie ne se limite pas à l'organisation de la charité, fût-elle désormais de service public (la conditionnalité de plus en plus forte pour l'accès à l'aide sociale renforce d'ailleurs la logique de « charité » de service public : il ne suffit pas d'être pauvre ; il faut « mériter » son aide). Nous véhiculons l'utopie de l'insertion professionnelle (ou de l'utilité sociale) pour chacun. Ici et maintenant, il existe des milliers d'emplois accessibles à des non qualifiés. Malheureusement, ils sont organisés sur des marchés parallèles, avec des clandestins ou le travail noir. Rendre ces zones au travail normal, sous contrat, voilà un objectif précis, utile à favoriser l'insertion des plus fragiles. De ce point de vue, un risque existe avec les procédures de validation et l'établissement des référentiels. Le fait de décliner les tâches actuelles en compétences peut revenir à introduire des exigences

dans les métiers, par exemple des exigences de lecture et d'écriture, y compris dans des métiers (ne songeons qu'au bâtiment) où, aujourd'hui, plein de gens travaillent sans avoir besoin de cette compétence. Attention donc à ne pas créer de nouvelles barrières à l'accès à l'emploi !

3. Le concept est compliqué. Parce que toutes sortes de référentiels doivent s'articuler les uns aux autres : référentiel emploi ; référentiel métier ; référentiel compétence ; référentiel formation ; référentiel évaluation. On peut entendre que trop de simplification revient à faire entrer dans des cadres où on ne sait pas de quoi on parle. Il n'empêche : plus ce sera compliqué, moins ce sera largement approprié par les acteurs. Une conceptualisation accessible est encore un autre enjeu démocratique ! Le mieux pour rencontrer cela, c'est que les acteurs eux-mêmes soient directement impliqués dans de nombreuses discussions, afin qu'ils puissent s'en approprier tous les tenants et aboutissants. On ne semble pas vraiment parti pour cela : « quelque part », « on » réfléchit à un cadre qui, « un beau jour » va s'imposer à tout le monde. Les conditions seront réunies pour que la belle opération sombre dans la bureaucratie tatillonne, incompréhensible. Certes, sans doute les choses seront-elles faites, mais ce sera sans charisme, sans enthousiasme, sans... « compétence ».

L'alternative à la bureaucratie est de mettre en contact les acteurs d'une filière, pour qu'ils se parlent : comment organiser la complémentarité des uns et des autres ? Eviter des ruptures dans les parcours ? identifier les prérequis attendus par tel acteur pour accepter des stagiaires ? C'est bien le contraire de la bureaucratie : les gens ont un objet concret pour se parler, s'accorder, s'ajuster, s'organiser en alliés plutôt qu'en adversaires. C'est par cela qu'on s'approprie et qu'on avance.

4. La procédure doit être établie pour ce pour quoi elle est destinée : valider des compétences, soient des « résultats », en aucun cas les moyens mis pour atteindre ces résultats. En d'autres termes, la « liberté académique » des acteurs de formation doit être préservée. Pour les associations, c'est fondamental : elles ne réussissent que parce qu'elles offrent des cadres alternatifs à des personnes qui ont souvent vécu l'échec chez tous les autres. L'objectivité oblige à reconnaître que, pour le moment, de ce point de vue, les signaux qui viennent du consortium sont plutôt positifs.

5. Et donc, dernier enjeu : l'institutionnel. Que les associations soient mêlées ou non au système ne les empêchera pas d'assumer leur rôle de « vigie » et d'interpellatrices par rapport aux

différents risques identifiés. Nous pensons néanmoins que la société aura de meilleures garanties si les associations sont dedans plutôt que dehors. Les associations sont truffées de militants obstinés. C'est pourquoi, même si on ne veut pas d'elles par la grande porte, elles feront le tour, pour en-

trer par une porte dérobée ou la fenêtre. Et si ça ne marchait pas au premier tour, elles en recommenceraient un !

Pierre Georis

1 Le texte présenté ici est la mise par écrit d'une intervention au colloque d'ouverture de la 9^{ème} université d'été des formateurs pour adultes, organisé

par le CUNIC à Charleroi, sur le thème de la validation des compétences.

2 La Voïvoidie désigne une entité régionale décentralisée de l'Etat polonais.

La Podlasie est une des Voïvodies polonaises. Le Namur des Podlases est Bialystok. Qu'est-ce qu'on dit à "L'Essor" qui nous apprend la géographie en nous amusant ?

3 C'est réglé : le FOREM - Formation fait le chef.

4 Double contrainte. Concept utilisé initialement en psychiatrie: les victimes du double bind rempliraient les hôpitaux psychiatriques, au titre de la schizophrénie.

« ACCUEIL DES NOUVEAUX MIGRANTS » : LE CIRE FORME LES TRAVAILLEURS BRUXELLOIS DE L'ISP

Gâce à l'activité du Fonds de Formation Continué des travailleurs du secteur bruxellois de l'ISP, une formation organisée par le CIRE¹ a pu voir le jour pour répondre à un besoin, exprimé par les directions et les travailleurs du secteur, relatif à la problématique du public que l'on qualifie de « nouveaux migrants ».

Cette formation vise à fournir aux professionnels de l'insertion et de l'emploi des contenus et des outils pour mieux comprendre les situations sociales, juridiques et professionnelles des nouveaux migrants (Afrique subsaharienne, Amérique du sud, Europe centrale et orientale) et pour leur proposer des réponses plus adaptées. D'une durée totale de 90 heures, une première session s'est déroulée entre

avril et juin 2004 (soit 15 jours répartis sur 3 mois).

L'évaluation réalisée par les personnes du CIRE avec les participants démontre l'intérêt d'une telle formation et sa nécessité auprès des travailleurs du secteur de l'ISP. La matière étant tellement complexe, dense et changeante qu'il est souvent difficile de s'y retrouver. Les participants ont également apprécié les méthodes de formation - « participatives » - et la possibilité de réaliser des exercices pour appliquer les contenus théoriques. Cette première session s'adressait aux travailleurs des Missions Locales bruxelloises ; après quelques mois de pratiques qui permet de prendre un peu de recul, « L'insertion » est allé recueillir leurs impressions. Nous tenons donc à remercier Mesdames Gaëtane Fontaine, Marie-Flore Duga

Galo et Isabelle Taelman d'avoir accepté de se prêter au jeu des questions-réponses. Gaëtane travaille comme agent d'accueil et d'insertion à la Mission Locale de St-Gilles depuis septembre 2003 et s'occupe notamment du suivi social de stagiaires des ateliers d'orientation professionnelle ; Marie-Flore est coordinatrice des programmes de formation (notamment responsable d'un atelier de détermination socioprofessionnelle pour primo-arrivants) à la Mission Locale d'Ixelles depuis 2004 et a exercé la fonction de conseillère en insertion socioprofessionnelle depuis 2000 ; Isabelle est conseillère en insertion socioprofessionnelle à la Mission Locale d'Ixelles et a rejoint Marie-Flore depuis 2 mois pour l'animation de l'atelier de détermination.

Si je ne les ai pas rencontrées toutes les trois ensemble, leurs réponses sont néanmoins indiquées après chaque question dans un souci de facilité de lecture.

« L'insertion » : pourquoi avez-vous choisi de suivre cette formation ?

Gaëtane Fontaine : la direction nous a fait part de cette formation et compte tenu de ma fonction et après lecture du programme, j'ai manifesté mon intérêt. J'y voyais aussi un moyen d'élargir ma réflexion théorique et de mettre à jour mes connaissances en la matière.

Isabelle Taelman : compte tenu du public ixellois, nous sommes très fortement sensibilisés à la problématique des primo-arrivants. Et pour ma part, je me sentais très démunie en termes de connaissance de la législation et d'outils pour accueillir et orienter ces personnes.

Marie-Flore Duga Galo : de par ma fonction, il me semblait indispensable de suivre cette formation. Je souhaitais mieux comprendre le processus de demande d'asile et mieux cerner les possibilités d'accès au marché de l'emploi et de la formation pour les étrangers.

« L'insertion » : qu'avez-vous pensé de la formation (tant sur le fond que sur la forme) ?

I.T. : il s'agit d'une formation très complète, tout a été abordé en détail ; je dispose désormais d'outils et d'adresses pour pouvoir répondre aux situations concrètes que je rencontre. Toutefois, certains contenus m'ont paru trop longs ou trop théoriques. Outre des méthodes diversifiées, j'ai apprécié le suivi et l'évaluation collective des contenus et du déroulement de la formation, le fait d'avoir des exercices d'application pour vérifier la compréhension des contenus théoriques abordés juste avant.

M-F. D G. : j'avais besoin de comprendre en détail l'intégralité du processus de demande d'asile, d'accès au marché de l'emploi et à la formation pour pouvoir assurer un accompagnement le plus efficace possible auprès de mon public. La formation du CIRE a pleinement rempli ce rôle. Elle est très complète, très pointue. Quant aux méthodes, elles étaient à la fois diversifiées et toujours participatives ; j'ai senti les intervenants très sérieux et l'on voyait qu'ils avaient beaucoup préparé leur(s) séquence(s) de formation.

G.F. : J'ai trouvé les contenus parfois ardu, parfois très condensés. Mais cette formation m'a permis d'acquérir des outils pour réaliser un diagnostic plus affiné des difficultés que le public affronte et, de fait, je suis en mesure de proposer des réponses plus claires,

d'orienter vers le partenaire le plus adéquat.

Sur la forme, j'ai apprécié les moments interactifs au sein du groupe qui permettent des échanges avec d'autres travailleurs. Cela nourrit sa propre réflexion mais également ses pratiques professionnelles. L'accès à la formation continuée est réellement important pour quitter son cadre de travail quotidien et donc d'élargir son horizon. C'est un enrichissement.

« L'insertion » : recommanderiez-vous cette formation à vos collègues et aux travailleurs d'autres OISP ? Pourquoi ?

M-F. D G. : oui absolument ! Chaque participant dispose après la formation d'un syllabus très complet (à tel point qu'il faudrait prévoir des fardeaux plus grandes !). Il est tentant de penser que le travailleur qui a suivi la formation pourra la retransmettre à ses collègues. Mais cela me paraît difficile pour au moins deux raisons. D'une part aura-t-il réellement le temps de répondre aux multiples questions que ne manqueront pas de poser ses collègues ; d'autre part prendra-t-il le temps de vérifier que l'information a été bien comprise comme les intervenants ont pu le faire avec nous grâce à l'alternance théorie/exercices pratiques.

I.T. : cette formation me paraît indispensable pour toute personne qui n'a qu'une vue partielle ou très sommaire des connaissances, des outils et des lieux ressources destinés à permettre l'accueil et l'intégration des nouveaux migrants.

G.F. : cette formation permet d'avoir les bons outils et un carnet d'adresses avec les personnes ressources pour répondre aux besoins du public. Je peux à la fois établir un meilleur diagnostic et proposer une meilleure orientation.

« L'insertion » : et concrètement, depuis, avez-vous pu utiliser les apports (connaissances, outils) dans votre pratique professionnelle ?

G.F. : oui absolument et je suis devenue la personne

référente sur ces questions au sein de la Mission Locale.

I.T. : oui, que ce soit dans l'atelier d'orientation destiné aux primo-arrivants ou lors des entretiens individuels. Et cela facilite ma compréhension quant à la situation administrative des personnes et mon travail de recherche et/ou d'information car je sais exactement à qui m'adresser.

M-F. D G. : oui bien sûr, même s'il y a nécessairement et inévitablement une période de rodage. Mais cette formation permet de ne plus avoir de fausses informations qui circulent dans le secteur entre les travailleurs qui ont rencontré telle ou telle situation et qui ont trouvé telle ou telle solution et également de ne plus donner de fausses informations. Car, en la matière, la législation est tellement dense et changeante

que ce qui était valable il y a un an ou deux ne l'est plus forcément aujourd'hui.

Un bilan très positif donc pour cette formation. Pourtant un certain nombre de directeurs et de travailleurs intéressés éprouvent des réticences à inscrire leurs travailleurs ou à s'inscrire devant la disponibilité qu'elle implique. C'est pourquoi le Fonds de formation a demandé au CIRE de retravailler la durée et le contenu de certaines séquences de formation afin qu'une deuxième session puisse se mettre en place début 2005.

Pierre-Alain Gerbeaux

1 Coordination et Initiatives pour réfugiés et Etrangers - <http://www.cire.be/>

ALPHABETISATION : ENQUETE QUANTITATIVE 2002-2003

Depuis 1988, LIRE ET ECRIRE réalise chaque année une enquête quantitative systématique auprès de plus de cent associations.

Lorsque Lire et Ecrire a organisé sa première enquête auprès des opérateurs d'alpha, le réseau accueillait, dans des conditions matérielles fort précaires, environ 3.000 apprenants.

Seize ans plus tard, on dénombre plus de 14.000 apprenants, les emplois se sont largement stabilisés et l'alphabetisation est reconnue et subventionnée à travers de nombreux dispositifs publics. Fait marquant de l'été 2004, la question de l'analphabétisme et le soutien à l'alphabetisation figurent comme une priorité dans les déclarations et accords des gouvernements nouvelle-

ment sortis des urnes, tant à Bruxelles qu'en Wallonie et en Communauté française.

Malgré cette évolution, chez nous comme dans la plupart des pays développés, au moins un adulte sur dix est incapable de lire et d'écrire, en le comprenant, un exposé simple et bref de faits en relation avec sa vie quotidienne !

Ainsi, de grandes questions jalonnent notre société : Comment se fait-il qu'il y ait des personnes analphabètes alors que la scolarité est obligatoire jusqu'à 18 ans ? D'où viennent ces milliers de primo-arrivants qui se bousculent à notre porte pour suivre des cours d'alphabétisation ou de français langue étrangère ? Pourquoi sont-ils amenés à quitter leur pays, à s'installer à des milliers de kilomètres de leurs familles ? Pourquoi vouloir se former quand il n'y a pas assez d'emplois ?

Pour lutter contre l'analphabétisme, Lire et Ecrire pour-

suit, au quotidien, 3 objectifs :

- **attirer l'attention de l'opinion publique** et des pouvoirs publics sur le problème de l'analphabétisme des adultes et sur l'urgence d'en combattre les causes et d'y apporter des solutions. La publication de rapports tels que « l'état des lieux de l'alphabétisation en Communauté française » y contribue ;
- **démultiplier** en Communauté française **les lieux de formation** pour jeunes et adultes peu ou pas alphabétisés, avec le souci d'une démarche pédagogique et sociale respec-

tant les personnes et visant à les aider à s'autonomiser;

- **chercher les moyens et créer les structures les plus susceptibles de contribuer à lutter contre l'analphabétisme** en Communauté française.

Les résultats de l'enquête 2002-2003 sur l'alphabétisation des adultes en communauté française sont disponibles à Lire et Ecrire Communautaire
Tél : 02 502 72 01
<mailto:lire-et-ecrire@lire-et-ecrire.be>

1^{ER} NOVEMBRE : LES BAREMES SONT INDEXES

Cette fois-ci, c'est la bonne. Vous étiez nombreux à vous étonner que ce ne soit pas encore arrivé, mais à présent, c'est chose faite. Les barè-

mes de notre Commission paritaire (CP329) sont indexés à partir du 1^{er} novembre 2004. Vous trouverez tout naturellement la nouvelle version de ces barèmes

sur la page d'accueil de notre site web :
<http://www/febisp.be>

La FeBISP, toujours à votre service...

L'ÉCONOMIE SOCIALE D'INSERTION : UN ENJEU DE PLUS EN PLUS IMPORTANT DANS LEQUEL LA FEBISP ET SES MEMBRES S'IMPLIQUENT

Bruelles n'est pas une ville comme les autres, c'est ce qui fait son charme. Son charme et sa laideur, ses atouts et ses faiblesses, ses quartiers bourgeois et ses quartiers « de la banane », ses très belles expositions et ses statistiques de chômage, ses universités et ses « écoles-poubelles », ses employés de haut niveau et ses chômeurs dits « peu qualifiés », ses travailleurs sociaux motivés ! Charme donc tout en nuances.

Nous vous en avons déjà beaucoup parlé : la FeBISP s'ouvre à l'économie sociale d'insertion, celle qui a pour but l'insertion de demandeurs d'emploi peu qualifiés. Et là, même si beaucoup d'associations ont des projets dans leurs cartons, à un stade de « ficelage » plus ou moins avancé, ou même au stade de la réalisation faite de bricolages divers en attendant mieux - et oui, l'insertion des peu qualifiés, c'est une urgence absolue à Bruxelles - nous sommes en attente...

L'ordonnance créant les ILDE et les Entreprises d'insertion (EI) nouvelle mouture a bien été votée le 18 mars 2004, arrivant en fin de législature telle un messie dans le désert bruxellois de la législation sur l'économie sociale. Tout n'était certes pas dit sur l'économie sociale à Bruxelles, mais c'était un début adapté en tout cas aux projets ne demandant qu'à surgir des cartons des associations d'insertion socioprofessionnelle et des Missions Locales. Alléluia donc ! Las ! D'autres dossiers plus urgents, d'autres questions plus essentielles sans doute... Grrr, qu'est ce qui est plus essentiel que la création d'emplois adaptés aux demandeurs d'emploi bruxellois ???

Lors de sa visite au Cabinet du Ministre Cexhe au début du mois d'octobre, la FeBISP a bien entendu fait part de sa préoccupation que les choses aillent maintenant le plus vite possible : nous savons que des projets sont prêts (voir dossier) à adopter le statut ILDE

ou EI, et pouvons, si les budgets le permettent, prévoir la naissance d'une bonne trentaine d'initiatives au moins dans les deux ans qui viennent.

Monter un projet implique une somme de travail monumentale, des nerfs d'acier, une volonté de fer et un désir en béton : ceux qui l'ont fait le savent. Mais on peut aussi susciter ce désir, soutenir les volontés, diminuer la tension : l'aide de la FeBISP et des structures d'appui locales peuvent très largement y contribuer, si toutefois volontés politiques et ensuite bonne volonté des administrations sont au rendez-vous.

Les ILDE et les EI répondront, en partie bien sûr, à un des problèmes majeurs de Bruxelles aujourd'hui : le chômage des personnes peu ou plus assez qualifiées, reléguées, inadaptées à un marché du travail pas fait pour eux. Créer des structures à visage humain, répondant à des besoins collectifs, attentives à donner la parole aux équipes, et respectant les rythmes de travail des personnes écartées du travail depuis longtemps, ça c'est un magnifique défi !

Et s'il n'existe pas encore de cadre officiel, certains membres de la FeBISP cependant ne sont pas restés les bras croisés. A d'autres reprises, dans « L'insertion » ou sur notre site, nous vous avons déjà permis de connaître un petit peu mieux le travail réalisé par des entreprises et associations comme Polybonnevie, Fobagra, Cannelle, « Les Petits Boulots de Boulot », l'asbl Gammes...

Aujourd'hui, nous souhaitons à nouveau faire le point sur les 4 grands secteurs dans lesquels l'économie sociale d'insertion bruxelloise va certainement, dans un premier temps, se déployer, à savoir :

- **L'Horeca** : nous en profiterons pour voir ce que l'asbl Cannelle est devenue et quelles sont ses attentes ;

- Les services de proximité, avec le projet de maison d'enfants « Les Amis d'Aladdin » à Schaerbeek ;
- Le Bâtiment et la rénovation urbaine avec le STIC de Saint-Josse et enfin ;
- Les technologies de l'information et de la communication avec les projets du CF2000 à Forest.

Pour le volet néerlandophone des projets bruxellois, c'est OOTB, avec qui nous avons d'ores et déjà décidé de renforcer nos échanges et notre collaboration, qui joue le rôle de porte-parole. Pour ceux qui ne la connaissent pas encore, nous vous en proposerons une petite présentation dans notre numéro de novembre.

Suzanne Beer

COMMENT LA FEBISP ENVISAGE-T-ELLE SON TRAVAIL DANS LE CHAMP DE L'ÉCONOMIE SOCIALE D'INSERTION ?

Une fois par mois environ se réunit le groupe de travail « économie sociale » de la FeBISP. Ce groupe de travail, né fin 2001, et comptant une quinzaine de membres assidus, se veut être un lieu d'information, de réflexion et d'action politique pour la défense et la promotion des initiatives d'économie sociale d'insertion à Bruxelles.

Pourquoi ? Parce que pour la FeBISP, l'économie sociale d'insertion peut être vue comme le « chaînon manquant » du parcours d'insertion. Les structures d'économie sociale d'insertion, encore largement à créer, sont envisagées comme un moyen d'offrir de l'emploi à des personnes en fin de parcours d'insertion qui se trouveraient confrontées à un manque de place sur le marché de l'emploi classique. Dans le même temps, l'économie sociale d'insertion constitue un outil de renforcement du lien social et de développement local durable, par sa vocation à offrir des biens et des services de proximité, généralement non couverts par le secteur marchand conventionnel.

Actuellement, l'action de ce groupe de travail se déploie sur trois axes majeurs :

- Faire connaître les dispositifs d'agrément « initiatives locales de développement de l'emploi » (ILDE en abrégé) et « entreprises d'insertion » (EI) à un maximum de ses membres. La FeBISP est, dans ce cadre, occupée à rédiger un vade-mecum du porteur de projet d'économie sociale qui devrait paraître début 2005.
- Instaurer une communication avec le ministre en charge de l'économie sociale, Benoît Cerexhe, de façon à le sensibiliser à l'importance de promouvoir l'économie sociale d'insertion à Bruxelles. La communication s'instaurera du cabinet vers les opérateurs en vue de résorber petit à petit le flou législatif qui entoure les modalités d'application de l'ordonnance ILDE/EI (qui rappelons-le n'a, à ce stade, toujours pas d'arrêtés d'application), mais aussi des opérateurs vers les autorités pour leur faire part des attentes et besoins du terrain.
- Instaurer, en partenariat avec son pendant néerlandophone, OOTB, un dialogue au niveau fédéral avec la Secrétaire d'Etat, Els Van Weert, en charge de l'économie sociale, afin de défendre au fédéral les intérêts de l'économie sociale d'insertion bruxelloise.

Une fois pris les arrêtés d'application de l'ordonnance relative aux ILDE et aux EI, l'objectif que se fixe la FeBISP est d'offrir à ces structures un accompagnement dans la durée : il est en effet à prévoir qu'une série de problèmes « techniques » vont surgir, par exemple : de quelles commissions paritaires les ILDE et les EI vont-elles relever ? Quelle TVA appliquer et comment la calculer en fonction des marchés remportés ? Quelles règles pour fixer les contingents de PTP ou d'article 60 ?... Beaucoup de sujets de réflexion et de discussion en perspective, toujours dans l'unique but de renforcer, à Bruxelles, l'économie sociale d'insertion et ses promoteurs. La création d'emplois et de la revitalisation urbaine à Bruxelles en dépendent !

LE STIC A SAINT-JOSSE : HISTOIRE D'UN PARTENARIAT REUSSI ENTRE UNE COMMUNE ET UN PROJET ASSOCIATIF D'INSERTION SOCIOPROFESSIONNELLE

Partenariat réussi et pourtant ! Le projet connaissait une vague de « creux » quand, en 2001, Jean-Louis Nisen, actuel coordinateur du projet, fut amené à reprendre la gestion du service de travaux d'intérêt collectif de Saint-Josse...

Un peu d'histoire

L'idée d'un partenariat entre la commune et le service PTP de la Mission Locale était pourtant bien présente quand, en 1998, le programme PTP de la Mission Locale de Saint-Josse fut créé.

Les premiers contrats de quartier furent alors perçus comme une opportunité pour faire d'une pierre deux coups : améliorer les conditions d'installation des associations d'intérêt collectif « nécessaires » tout en créant des opportunités de remise au travail pour des demandeurs d'emploi ten-noodois. Pour l'anecdote, la petite commune gérée par Guy Cudell était en ce temps-là tristement réputée pour être la plus pauvre du Royaume. Deux équipes de PTP sont donc mises sur pied : l'une pour l'entretien des espaces verts, l'autre pour la rénovation des bureaux et locaux des associations d'intérêt collectif manquant de moyens pour faire réaliser leurs travaux par des entreprises classiques. A la différence d'autres communes, Saint-Josse a toujours considéré le projet PTP comme un projet à part, et les travailleurs n'ont jamais été intégrés au sein des équipes communales. En revanche, la commune a toujours soutenu le projet au niveau de ses frais de fonctionnement et de ses investissements principalement : l'atelier, les vêtements de travail, le petit équipement étaient fournis par la commune qui payait aussi les frais de gaz et d'électricité et mettait à disposition son garage communal pour les gros équipements. Les bureaux du staff de direction et d'administration ainsi que les frais de fonctionnement de ce staff étaient quant à eux assumés par la Mission Locale de Saint-Josse. Pour le reste, ce sont des ACS qui assurent l'encadrement des équipes.

Vers 2000-2001, il y a du cafouillage dans l'air : le STIC acquiert une mauvaise réputation

car, pour des raisons sans doute liées à une faiblesse au niveau de l'organisation, le travail fourni est de mauvaise qualité et les délais rarement respectés. Les relations avec la commune se dégradent, une reprise en main s'impose. Et c'est ce qui est fait ! La Mission Locale met en place un nouveau gestionnaire et ficèle un dossier dans le cadre de l'Objectif II, dossier qui se voit accepté. Montant : 1.000 000 d'euros de 2001 à 2006 : de quoi engager une personne à temps plein et une autre à mi-temps, de quoi réaliser des investissements, de quoi assurer les frais de fonctionnement de tout le service : équipes PTP et encadrants compris.

Une restructuration salutaire

L'oxygène financier obtenu par l'Objectif II permet au service de s'autonomiser tout en consolidant son partenariat avec la commune, au point de se penser comme une réelle entreprise : entreprise d'un type un peu particulier bien sûr, puisqu'elle travaille exclusivement à la rénovation d'utilité collective (publics ou associatifs) sur le territoire communal (qu'ils soient « verts » ou pas !) mais entreprise tout de même : on se plie aux desideratas du client, mais il y a obligation de résultats et non de moyens, autrement dit, toute la gestion des ressources humaines est du ressort du projet STIC exclusivement, de même que la planification du travail. Ce qui est avantageux pour le client évidemment, c'est qu'il paie finalement son service à un prix extrêmement bas.

Alors, y-a-t-il concurrence déloyale ? Nous ne le pensons pas ! Sans l'intervention du STIC, il n'y aurait sans doute jamais eu possibilité de rénovation pour les bénéficiaires du projet, et les bâtiments communaux ou associatifs seraient restés dans leur état de délabrement initial, faute de moyens. Ou bien les travaux auraient été exécutés « au noir », au mépris de toute règle de saine gestion de notre marché du travail.

Les demandes sont telles que le carnet de commandes du STIC ne désemplit plus. Tout porte à croire que la qualité du service fourni

par le STIC a dépassé celle des services rendus par les équipes communales, et moi qui ai visité les chantiers je peux vous assurer que les résultats sont stupéfiants et font vraiment plaisir à voir ! (un reportage avec photos sera d'ailleurs mis en ligne très prochainement sur notre site web). Le mérite en revient en grande partie aux conducteurs de travaux à la fois créatifs et motivés : Grégoire Schmidt pour les espaces verts et Jean Kanamugirè pour le bâtiment. Quant aux travailleurs en insertion, ils sont quasiment tous ten-noodois tant le bouche-à-oreille fonctionne bien et amène des personnes à postuler au STIC.

Alors, que du rose ?

Quelques petits bébais cependant au niveau de l'insertion socioprofessionnelle proprement dite : l'expérience acquise au sein du STIC par les PTP ne remplacera jamais, de l'avis de Jean-Louis Nisen, une formation qualifiante en bâtiment : il se refuse à leurrer les gens en leur disant qu'après le passage au STIC ils pourront facilement « se mettre à leur compte » ou se lancer comme indépendants. Ce n'est pas si simple car ce que le STIC offre c'est avant tout une possibilité de changer son attitude face au travail, une resocialisation et une remotivation davantage que des compétences techniques objectivables. Et si on manque de bras dans le bâtiment, c'est surtout pour des ferrailleurs-coffreurs dans des projets qui construisent du neuf ! Les investisseurs ne se bousculent pas au portillon pour se créer de nouvelles entreprises de rénovation (en dehors de grandes entreprises pour des chantiers de grande taille). La rénovation s'apparente en effet à de l'artisanat : elle requiert du temps, demande pas mal d'équipements pour des chantiers petits où il faut acheminer le matériel à plusieurs reprises, est salissante car il y est beaucoup question de démolition, et donc est difficile à gérer et à équilibrer financièrement, le client n'étant souvent pas prêt à assumer le coût réel de tous ces paramètres.

D'autre part, le dispositif PTP en lui-même est, tel qu'il est conçu, démotivant pour les travailleurs. Comment en effet ceux-ci peu-

vent-ils s'identifier à des travailleurs « à part entière » si leur salaire leur est versé via la caisse de chômage ? L'homme vit aussi de symboles, les PTP ont donc parfois l'impression que s'ils sont des travailleurs « au rabais », ils sont implicitement autorisés à prester un travail de dilettante, idée reçue contre laquelle les encadrants du STIC doivent lutter en permanence.

Enfin, autre lacune pointée par Jean-Louis Nisen, les règles qui, à l'ORBEM, président à l'octroi ou au remplacement de travailleurs PTP parfois inadéquates, comme la règle qui veut qu'un nouveau contrat PTP commence toujours au premier du mois (comme si les chantiers pouvaient attendre !). Ce type de règle entrave une planification efficace du service par les gestionnaires.

Et après ?

Si la convention avec la commune, conclue pour neuf ans, n'est pas prête de s'éteindre, le financement Objectif II vient à terme quant à lui à la fin 2006 ! De quoi souffler mais pas trop ! C'est là que le dispositif ILDE pourrait venir à point pour pérenniser ce projet intéressant à plus d'un titre car il combine services à la population et insertion socioprofessionnelle. Car le boulot et les idées ne manquent pas : pour compléter l'offre de ses services, le STIC envisage de créer un atelier de création-montage de mobilier urbain en bois et matériaux durables ainsi qu'une équipe de pavage. Et au niveau du travail d'insertion socioprofessionnelle proprement dite, le STIC planche sur l'idée d'intégrer des femmes dans les équipes de rénovation bâtiment et espaces verts ! Idée saugrenue à première vue, pas si folle que ça pour ceux qui ont déjà tenté l'expérience semble-t-il...

Delphine Huybrecht

STIC - Service de travaux d'intérêt Collectif
(c/o Mission Locale de Saint-Josse)
Coordinateur : Jean-Louis Nisen
43 rue Verte
1210 Bruxelles
Tél : 02/210.89.47
<mailto:jlnissen@mlstj.irisnet.be>

CANNELLE REVISITEE

En février 2002 nous rendions visite au traiteur Cannelle, afin de réaliser un reportage pour notre site web (<http://www.febisp.be/ES/Bxl/reportages/cannelle.html>). Eh bien, bonne nouvelle, fin 2004 ce projet existe toujours et même il se développe ! Seul petit hic : l'agrément en tant que ILDE, pour lequel Cannelle a déjà ficelé un dossier, tarde à se concrétiser, et l'urgence commence à se faire sentir en matière de financement... Dans cet article, c'est à un voyage dans l'«ingénierie» d'un projet d'insertion socioprofessionnelle que nous vous convions.

Objectifs et méthodologie du projet

Le projet a comme objectif *l'insertion sociale et professionnelle* de personnes peu qualifiées par le biais d'une pédagogie alternative de formation par le travail dans le domaine du service traiteur et de la restauration.

L'activité principale du projet est la resocialisation par le travail de personnes dépendantes de l'aide sociale. Cannelle leur permet d'acquérir les compétences de base nécessaires à l'exercice d'un emploi ou à la poursuite d'une formation professionnelle qualifiante.

Pour rappel, l'équipe des travailleurs de Cannelle est constituée de personnes engagées dans le cadre du programme « article 60 » par le CPAS de Schaerbeek pour une durée qui varie en fonction de chacun. Cannelle accueille donc des personnes à tout moment dans l'année et détermine avec elles un plan de formation « à la carte » en fonction de leur bagage et du projet qu'elles développent. Les personnes en charge de la formation à Cannelle travaillent à l'acquisition de compétences techniques mais surtout, elles travaillent leurs compétences comportementales couramment appelées le « savoir-être ». Ce travail d'encadrement et de suivi psycho-social se développe pendant toute la durée du contrat.

Depuis 2003, Cannelle gère la cafétéria de la Ccof sur le temps de midi ; par ailleurs, le projet a maintenu ses activités de trai-

teur (organisation de banquets et réceptions pour des entreprises ou des particuliers) : celles-ci semblent prometteuses et constituent un axe de développement important pour 2005.

Actuellement, les travailleurs sont répartis en deux équipes :

- L'une d'elle travaille à la production chaude (plats du jour, potages, quiches, desserts...) et est amenée à gérer (avec l'encadrant) les commandes, la réalisation, les fiches de production, la gestion des stocks et les prix de revient.
- L'autre équipe travaille à la production froide (sandwiches, assiettes froides, salad'bar, desserts...) et est amenée à gérer le service à la clientèle tous les midis. Elle participe également aux commandes, à la gestion des stocks et au calcul des prix de revient.

Voilà donc un apprentissage complet tenant compte de tous les aspects du métier. L'acquisition de ces différentes compétences est très proche des profils de fonction demandés en cuisine de collectivité ou dans les snacks.

Par le biais du service traiteur, les employés de Cannelle sont amenés à travailler d'une toute autre manière et à développer d'autres apprentissages : service en banquet, organisation d'événements festifs... Le fait de travailler dans des lieux prestigieux et de côtoyer un public qui sort de leur quotidien est certainement un élément valorisant et motivant pour des personnes en insertion.

Des travailleurs, non des stagiaires

Le fait de travailler avec des personnes sous contrat d'emploi et non avec des stagiaires place tout le monde dans un cadre de situation réaliste. Il ne s'agit pas d'une hypothétique et future mise à l'emploi : les personnes en insertion chez Cannelle sont immergées d'office dans le monde du travail.

La tâche première des encadrants consiste à bien expliquer et à faire respecter les règles du contrat tout en étant ouverts et compréh-

hensifs avec les travailleurs. Certains d'entre eux n'ont en effet jamais travaillé, sont sans emploi depuis longtemps ou connaissent des problèmes sociaux assez lourds.

La formation théorique complète l'insertion par le travail

La formation se déroule en petits groupes mais également de manière individuelle dans certaines matières comme les notions de base en calcul et en français.

L'offre de formation est bien sûr adaptée au « niveau d'entrée » de chaque travailleur en insertion. Certains ont déjà un bagage technique acquis lors d'une formation ou d'une expérience professionnelle antérieure, dans ce cas les formateurs introduisent chez ces personnes des notions de gestion et de logistique (commandes, stocks, calculs de prix de revient).

Chronologie d'une longue attente

- 2001, création de l'asbl Cannelle ; introduction des demandes pour être reconnu comme AFT. Démarrage des négociations avec la Cocof concernant la gestion de leur cafétéria. Etablissement d'une convention de partenariat avec le CPAS de Schaerbeek afin de pouvoir engager 5 à 7 personnes dans le cadre de l'article 60.
- L'année 2002 pourrait se résumer à une année « stand by » car aucune réponse ne parvient. Encadrement de 5 travailleurs en insertion et préparation avec eux de l'ouverture de la cafétéria de la Cocof fin de l'année 2002. Parallèlement, développement du service traiteur.
- En 2003, les dossiers sont réouverts pour finalement apprendre que Cannelle ne de-

viendra jamais un AFT. L'asbl COBEFF est conventionnée pour 600 heures de préformation « cuisine ». Les promoteurs acceptent car c'est le seul moyen de poursuivre leur projet. Aucune autre piste de financement ne se dégage. On commence à parler de l'ordonnance « ILDE » et à envisager ce type d'agrément pour poursuivre les objectifs et pérenniser le projet Cannelle.

- 2004. Attente avec impatience de l'ordonnance qui se fait désirer. Quand elle paraît, c'est au tour des arrêtés d'application à se faire attendre. Sans agrément et donc sans subsides, il est impossible à Cannelle de survivre. Obtention de 3 encadrants « ACS ».

Il suffirait pourtant d'un rien...

Cannelle souhaite maintenant pouvoir s'autonomiser par rapport à sa structure-mère qu'est la COBEFF... Les perspectives de développement du service traiteur semblent prometteuses, la « remise en selle » professionnelle des travailleurs aussi... Cannelle voudrait d'ailleurs faire passer son équipe de personnes en article 60 de 5 à 8. Pertinent, non, à l'heure où l'ORBEm pointe un manque de main d'œuvre dans l'horeca ? L'attente pour Cannelle continue et se mue petit à petit en urgence...

Delphine Huybrecht

Cannelle asbl

Contact : Pascale Desrumaux

Rue Philomène 37, 1030 Bruxelles

<mailto:cannelle.traiteur@skynet.be>

Tél : 02 250 35 66 - Fax : 02 217 71 97

ILDE ET EI : ON AVANCE !!

Depuis le 30 mars dernier, la Région de Bruxelles-Capitale s'est dotée d'un instrument juridique original pour le soutien aux initiatives d'économie sociale sur son territoire : il s'agit de l'ordonnance du 18 mars 2004 relative « à l'agrément et au financement des initiatives locales de développement de l'emploi et des entreprises d'insertion¹ ».

Reste à connaître le contenu des arrêtés d'application... On les espère pour fin 2004- début 2005 !

1. Les ILDE - initiatives locales de développement de l'emploi présentent en résumé les caractéristiques suivantes :

- Ce sont des asbl ;
- 60 % du personnel d'exécution est issu du public-cible (demandeurs d'emploi peu qualifiés et/ou de longue durée) ;
- Les personnes en insertion bénéficient d'un contrat de travail ;
- Seul l'encadrement (fonctionnement et salaires) est subventionné au niveau régional, mais les travailleurs issus du public-cible peuvent relever de programmes fédéraux d'activation (PTP, Activa, SINE...).

Pour les ILDE, la subvention consiste en :

- Un subside annuel de fonctionnement pour couvrir les tâches d'accompagnement du public-cible. Cette subvention ne peut en aucun cas dépasser 15.000 EUR (600.000 FB) par tranche de 4 travailleurs employés dans l'initiative ;
- Une subvention salariale destinée à l'encadrement. N'entrent en considération pour ce calcul que les personnes issues du public-cible à insérer, et ce pour une durée de 4 ans. Cette subvention ne peut en aucun cas dépasser 31.000 EUR (1.250.000 FB) par tranche de 4 travailleurs employés dans l'initiative ;
- La faculté d'obtenir un prêt à des conditions particulières auprès de la SRIB. Le montant de ce prêt ne pourra en aucun cas dépasser 250.000 EUR (10.000.000 FB) ;
- Elles ne peuvent pas faire l'objet d'agréments antérieurs AU NIVEAU COMMUNAUTAIRE.

2. Les entreprises d'insertion présentent en résumé les caractéristiques suivantes :

- Elles peuvent adopter n'importe quelle forme juridique du type « société » ;
- Elles doivent après 6 mois engager jusqu'à 30% de leur personnel d'exécution au sein du public-cible (en gros des DE difficiles à placer) ;
- Elles perçoivent des subventions fixes pour l'encadrement (fonctionnement et salaire) et dégressives sur 4 ans pour les salaires des personnes en insertion.

Pour les EI, la subvention consiste en :

- Un subside annuel de fonctionnement pour couvrir les tâches d'accompagnement du public-cible. Cette subvention ne peut en aucun cas dépasser 15.000 EUR (600.000 FB) par tranche de 4 travailleurs employés dans l'initiative ;
- Une subvention salariale destinée à l'encadrement. N'entrent en considération pour ce calcul que les personnes issues du public cible à insérer. Cette subvention ne peut en aucun cas dépasser 31.000 EUR (1.250.000 FB) par tranche de 4 travailleurs employés dans l'initiative ;
- Une subvention salariale dégressive annuelle pour chaque personne du « public-cible » engagée. Cette subvention ne pourra en aucun cas dépasser 5.000 EUR (200.000 FB) par travailleur. Cette subvention ne peut pas être cumulée avec l'octroi de mesures d'activation des allocations de chômage ou des revenus d'intégration ;
- La faculté d'obtenir un prêt à des conditions particulières auprès de la SRIB. Le montant de ce prêt ne pourra en aucun cas dépasser 250.000 EUR (10.000.000 FB).

L'ordonnance instaure en outre « auprès du Conseil économique et Social la Région de Bruxelles-Capitale », une « plate-forme de concertation de l'économie sociale », qui a entre autres pour missions :

- D'organiser la concertation et la collaboration entre l'ORBEM, les entreprises et associations agréées et le Gouvernement ;
- De promouvoir la politique régionale en matière d'économie sociale ;
- De suivre la mise en oeuvre de la présente ordonnance et de formuler au Gouvernement toutes propositions relatives à la politique régionale en matière d'économie sociale.

Nous pourrions vous en dire plus lorsque les arrêtés d'application seront sortis, mais avis aux candidats, celui qui souhaitera se faire agréer comme ILDE ou entreprise d'insertion devrait d'ores et déjà penser à préparer un dossier contenant :

- Un historique du projet ;
- Une description des activités en cours et projetées et caractéristiques des biens et des services ;
- Un plan financier ;
- Un plan d'affaires ;
- Un plan de formation et d'accompagnement social des travailleurs du public cible.

Dans le but de promouvoir l'économie sociale d'insertion à Bruxelles, La FeBISP compte prochainement réaliser un « Vade-mecum du porteur de projet d'entreprise d'économie sociale d'insertion ». Et vous serez, bien entendu, tenus au courant !

Delphine Huybrecht

¹ Pour consulter le texte de l'ordonnance :

http://www.ejustice.just.fgov.be/cqi/article_body.pl?language=fr&caller=summary&pub_date=2004-03-30&numac=2004031138

LE MONDE MERVEILLEUX DES AMIS D'ALADDIN

L'histoire que je vais vous raconter ressemble à un conte de fées... La trame en est la suivante : comment changer un quartier gris, abandonné, sans espoir en un lieu de vie agréable où les habitants commencent à relever la tête, à montrer ce qu'ils savent faire et ce qu'ils valent... Ici, pas de tour de magie ; uniquement du courage, de l'entêtement et de la générosité. Compte-rendu de notre entrevue avec Agnès Derynck, présidente des Amis d'Aladdin.

Un constat de départ

Quand on parcourt les pièces pimpantes et lumineuses de la Maison d'Aladdin, on est loin d'imaginer le réel parcours du combattant (ou faudrait-il dire : de la combattante ?) qu'il a fallu à ses promotrices pour en arriver là. Pourtant, la maison d'enfants *Les Amis d'Aladdin* repose sur un constat simple, simplissime même : participer à des programmes de formation professionnelle ou de mise à l'emploi pose problème aux personnes (en particulier aux femmes) qui ont la garde d'enfants en bas-âge. Il est en effet tout bonnement impossible pour les personnes les plus fragilisées de notre société de reprendre pied dans la vie active si elles n'ont pas un minimum de tranquillité d'esprit

au sujet des conditions de garde de leurs enfants pendant leur absence. Et quand on connaît le problème du manque de places en crèche à Bruxelles, l'ampleur de la situation saute aux yeux. Là où les crèches *classiques* donnent priorité aux familles où les deux parents travaillent, la maison d'enfants des *Amis d'Aladdin* est un lieu d'accueil et de socialisation du jeune enfant qui s'adresse au public non prioritaire dans les crèches traditionnelles : les parents en formation et ceux en recherche d'emploi qui multiplient leurs démarches auprès d'employeurs et/ou de multiples organisations en raison de leur statut.

Un partenariat basé sur la confiance

Le projet a vu le jour au début des années 1990 sur l'initiative de 4 associations schaarbeekoises actives dans le champ de l'insertion socioprofessionnelle, de la santé et de l'éducation permanente : le GAFFI, la COBEFF, la Maison de Quartier d'Helmet et le planning familial de Schaerbeek.

La COBEFF commençait à cette époque ses formations d'auxiliaires polyvalentes et était confrontée aux besoins de garde de son public féminin. Le premier système de garde était relativement artisanal : des mamans se

relayaient à tour de rôle pour garder les enfants dans un local qui s'apparentait à un couloir, prêté par le CPAS.

L'association travaillait, en ce temps-là, à l'aide d'une petite enveloppe budgétaire en provenance des fonds pour la politique d'intégration cohabitation.

Un dossier fut ensuite déposé auprès de la Cocof, suite à quoi des moyens plus importants furent accessibles. Vers 1997, l'association acquit une maison à l'abandon rue Destouvelles (une perpendiculaire à la rue du Progrès, près de la gare du Nord) grâce à l'apport financier de toute une série de personnes de bonne volonté et en 1998, les travaux de rénovation étaient terminés avec l'aide des ateliers de formation par le travail APAJ et BRESCO.

Au même moment, les moyens prévus pour l'encadrement des enfants avaient eux aussi évolués : les mamans au départ bénévoles étaient engagées sous statut ALE tout en ayant la possibilité de suivre une formation qualifiante. En parallèle, l'association bénéficiait de l'octroi de 3 postes ACS.

Actuellement, *Les Amis d'Aladdin* accueillent une trentaine d'enfants de 0 à 3 ans pour de plus courtes durées que dans les crèches classiques : chaque année, une centaine d'enfants sont accueillis. Pendant les vacances scolaires, les *Amis d'Aladdin* accueillent également les enfants de 3 à 6 ans, car les parents qui travaillent ne trouvent pas facilement de solutions pour occuper les petits pendant les vacances scolaires.

Un véritable projet intégré

Les Amis d'Aladdin, c'est bien plus qu'un lieu de garde pour les enfants : c'est aussi un lieu de convivialité, d'échanges, de créativité et d'expression pour les parents. Outre la solution de garde, le projet est centré sur la qualité de l'éducation. Celle-ci ne peut se concevoir en dehors d'un partenariat avec les parents. C'est dans le respect des spécificités culturelles et sociales du public (d'origine ethnique très variée) que doit naître la réelle collaboration. Des moments de rencontre permettent de confronter les expériences des parents, de discuter avec l'équipe et avec des personnes ressources ; la relation de

confiance s'élabore autour d'une préoccupation commune : le bien-être de l'enfant. Le fait que les puéricultrices soient, elles aussi, des personnes d'origine immigrée ; qu'elles soient aussi passées par des dispositifs d'insertion socioprofessionnelle est particulièrement propice à éveiller la confiance des parents.

Au-delà des services de garde et des rencontres d'échange avec les parents, *Les Amis d'Aladdin* constituent un projet qui s'ouvre sur le quartier dans son ensemble : c'est un espace de rencontre, de convivialité et de participation ouvert à tous avec une attention particulière pour les publics isolés parmi lesquels les personnes âgées. C'est ainsi que l'association a réalisé des fresques décoratives, un livre de contes et de proverbes de tous les pays, un CD de berceuses, un jardin potager et a aménagé un coin de rue où il fait bon s'asseoir 5 minutes sur le banc pour papoter avec le voisin.

Une mosaïque de subventions

Actuellement, un projet comme *Les Amis d'Aladdin* n'entre dans aucun cadre de subventionnement clair. On peut espérer un progrès dans les années à venir avec l'émergence du thème de la création d'emplois dans les services de proximité d'économie sociale, dont *Les Amis d'Aladdin* sont le prototype.

Le projet en a d'ailleurs inspiré d'autres, dont la crèche *Elmer* de l'asbl EVA ; le projet de maison d'enfants *Les Quatre saisons* du CASI-UO/COFTEN ; *Les 1001 pantoufles* de la Maison de Quartier d'Helmet et *Les Hironnelles* de la Maison Rue Verte.

Qui dit absence de reconnaissance structurelle dit poly-subventionnement : un certain nombre de places d'accueil font l'objet d'une prise en charge par l'ORBEM, d'autres par le FSE, d'autres encore par le FESC. L'organisation est reconnue pour son action d'éducation permanente et perçoit une petite aide dans le cadre des politiques de cohabitation intégration. Les appels à projets et sponsors privés font le reste : Fondation Roi Baudouin, Fondation Prométhéa jusqu'à Proximus !... Cela engendre évidemment beaucoup de complications administratives dont se passerait aisément l'association...

Enfin, le bout du tunnel et... encore des projets de développement

Les Amis d'Aladdin forment maintenant un projet relativement stable ; les bâtiments sont là, rénovés et accueillants et les statuts ACS offrent une certaine stabilité à l'équipe. Après beaucoup d'efforts et d'épreuves, le résultat fait plaisir à voir même si on peut déplorer que tout repose sur la volonté de quelques travailleuses de terrain et que des matières aussi importantes que l'éducation du jeune enfant fassent l'objet de si peu d'attention de la part des décideurs politiques.

La demande ne diminuant jamais, l'équipe a encore de nouveaux projets dans ses cartons : monter une action spécifique envers les papas pour les sensibiliser à l'importance de participer à l'éducation de leurs tout-petits ; s'ouvrir plus tard le soir et le week-end (beaucoup de parents trouvent de l'emploi dans l'horeca, l'aide aux personnes

ou le nettoyage, des secteurs où les horaires sont très irréguliers) ; accueillir les enfants de parents en phase de questionnement sur eux-mêmes, avant la phase de formation, car avoir du temps pour soi est en effet crucial pour pouvoir réfléchir calmement à son devenir...

Et peut-être un petit frère en préparation pour Aladdin ; le projet *Atout Couleur*, basé sur le même principe de développement intégré que *Les Amis d'Aladdin* pourrait, en effet, voir le jour d'ici quelques mois, qui sait, sous forme d'ILDE ?

Delphine Huybrecht

Les Amis d'Aladdin
Personne de contact :
Agnès Derynck (Présidente)
Rue Destouvelles, 18
1030 Schaarbeek
Tél : 02 203 95 84

DONNEZ UNE DEUXIEME CHANCE A VOTRE PC LE REEMPLOI, C'EST BIEN VU

Depuis de nombreuses années, le CF2m est actif dans l'économie sociale via 2 types de services :

1. la conception graphique, l'impression, l'envoi de mailings...
2. la maintenance informatique dans les associations par les associations.

Ce service a déjà permis de recruter 4 personnes, engagées dans le cadre du programme « article 60 » !

Dans ce cadre, sont développés :

- des possibilités de contrats de maintenance informatique dans les associations ;
- un comptoir de réparation informatique qui vient d'être inauguré dans le cadre de la semaine internationale de réduction des déchets. Ce comptoir de réparation permettra aux associations et aux particuliers de réparer leur matériel informatique dans de bonnes conditions

pédagogiques et financières (le mercredi après-midi jusqu'à 19h).

- la formation du personnel des associations à la bonne gestion du parc informatique de l'asbl ;
- l'intégration des logiciels libres dans les associations ;
- le recyclage de matériel informatique réutilisable dans le cadre de Projets Nord/Sud ;
- l'exportation au Sud de matériel de seconde main (6 containers ont été envoyés comportant du matériel informatique, d'imprimerie et divers dons).

Vous l'aurez compris, c'est sur ce deuxième point que nous allons nous attarder dans cet article...

Le saviez-vous ?

La fabrication d'un PC nécessite 240 kg de combustible, 22 kg de produits chimiques et

1500 kg d'eau. De plus, 80 % de l'énergie nécessaire à son fonctionnement est consommée pendant la fabrication de la machine. C'est incroyable, non ? Quand on pense que la société de consommation dans laquelle nous baignons nous pousse à changer d'ordinateur tous les 3 ans alors que sa durée de vie de son hardware est de plus au moins 10 ans et qu'en plus, le commun des mortels n'utilise qu'à peu près 5 % des potentialités de son ordinateur, ça fait dresser les cheveux sur la tête.

Mot-clé : le développement durable

Sachant que 80% des appareils délaissés par les utilisateurs sont encore en parfait état de marche et qu'un ordinateur est de 70 à 90% recyclable, le CF2m a décidé d'agir. D'autant plus que les composantes d'un ordinateur sont des matières dangereuses qu'il faut absolument prendre en charge lorsque la machine est en fin de vie. Comment le CF2m apporte-t-il sa pierre à l'édifice ? En travaillant au niveau :

- de la prévention ;
- de la réutilisation du matériel (collecte et redistribution de matériel via le partenariat Nord/Sud) ;
- du recyclage (démantèlement et tri du matériel).

Prévention et maintenance informatique pour l'éducation et le développement durable

Ce projet de maintenance informatique est né du constat que les écoles et le monde associatif en général ont peu de moyens financiers et humains à consacrer à la maintenance de leur équipement informatique. Or, ces derniers sont indispensables pour assurer une bonne formation aux nouvelles technologies dans les écoles et pour effectuer un travail de qualité dans le monde associatif. L'idée de CF2m est de mettre sur pied une équipe de techniciens pour assurer cette maintenance informatique en dépannant les écoles et associations en difficulté, mais également en tentant d'instaurer des réflexes et pratiques de maintenance préventive.

Le CF2m a d'ailleurs organisé, dans le cadre de la semaine internationale de réduction des

déchets, avec l'association Fobagra, des ateliers gratuits de maintenance préventive. D'après Bernard Goffinet, directeur du CF2m, beaucoup de pannes informatiques peuvent être évitées par la formation et une meilleure adéquation du matériel aux besoins.

Le recyclage dans le cadre d'un partenariat Nord/Sud

Ce partenariat Nord/Sud existe depuis 5 ans, mais a pris cette année une nouvelle dimension grâce à l'appui du Pacte Territorial pour l'emploi à Bruxelles. Ce projet mené en collaboration avec le BAC (une association bruxelloise d'origine africaine) a plusieurs objectifs :

- lutter contre la discrimination à l'embauche des migrants d'origine subsaharienne à Bruxelles ;
- créer une activité d'économie sociale ;
- favoriser le développement local et durable tant au Nord qu'au Sud.

Le CF2m participe ainsi à plusieurs projets :

- Le projet Banlieues Dakar (Sénégal). Beaucoup d'initiatives liées à la vie quotidienne (caisses d'épargne de femmes, groupes de socio-alphabétisation, regroupements de « petits métiers », coopératives d'habitat...) ont été mises sur pied par la population des environs de Dakar. Aujourd'hui, le renforcement de ces actions passe par la mise en réseau des initiateurs locaux et le développement de partenariats avec des acteurs engagés sur le terrain des banlieues du Nord. Le projet Banlieues-Dakar permet de leur faire parvenir du matériel informatique déclassé, des logiciels et de leur faire acquérir des compétences de maintenance pour permettre la mise en place de réseaux d'échange.
- Le projet Banlieues Kinshasa - Bruxelles. Ce projet vise le développement de synergies d'activités productives et d'emplois entre les communautés subsahariennes de Bruxelles et de la République Démocratique du Congo. L'objectif est de permettre l'insertion socioprofessionnelle des ex-enfants soldats (santé, alphabétisation, formation professionnelle, création de micro-projets économiques) dans les secteurs du recyclage informatique, de l'horticulture, de la

sérigraphie, des plantes médicinales, du recyclage de vélos...

- Le Centre de ressource informatiques à Madagh (Maroc).

Le but n'étant pas de tuer le marché local, des règles de partenariat ont été établies. Ainsi, le matériel destiné à ces personnes actives dans le secteur de l'éducation est vendu à un juste prix et, pour éviter une concurrence avec le marché local de l'occasion, il n'y a pas de revente de matériel de moins de 2 ans. De plus, les 2 parties s'engagent à gérer l'impact environnemental de la fin de vie du matériel informatique. Il y a, en effet, un gros travail de sensibilisation à faire afin d'éviter que l'Afrique ne devienne la poubelle de l'Europe.

Les actions concrètes menées dans le Sud :

- formation de 12 techniciens populaires ;
- étude des filières de récupération et de recyclage du matériel informatique à Dakar ;
- création de 12 centres de ressources informatiques au Sénégal, 1 au Maroc et 1 à Kinshasa ;
- dissémination de matériel dans les ONG et les écoles.

Un partenariat équilibré

- la création de filières de réemploi : reconditionnement, maintenance, export ;
- le développement de compétences dans le secteur socio-éducatif (alphabétisation) ;
- la valorisation de l'utilisation rationnelle des équipements ;
- la création d'emplois durables pour des personnes qui souffrent de discrimination à l'embauche.

L'intérêt pour un développement local et durable au Sud se traduit par :

- un approvisionnement en matériel informatique garanti de qualité ;
- la formation et la sensibilisation des acteurs sur les techniques de maintenances ;
- la professionnalisation des récupérateurs-recycleurs ;
- le développement d'un processus de cogestion entre acteurs du Nord et du Sud ;
- tout comme chez nous, la création d'emplois durables.

De belles initiatives d'économie sociale qui allient avec bonheur insertion sociale et professionnelle, multiculturalité et écologie. A suivre donc avec beaucoup d'intérêt...

Nathalie Hoffstadt

Annonces

Offres d'emploi

La **Mission Locale de Forest** engage dans l'immédiat un(e) **encadrant(e) technique PTP** pour contrat à durée indéterminée.

Description de la fonction :

- encadrement d'une équipe de 5 ouvriers PTP en aménagement d'espaces publics et verts

Profil et conditions :

- conditions ACS région bruxelloise
- niveau A2
- connaissances du secteur de l'ISP
- compétences en aménagements des espaces publics, taille des plantes, tonte des pelouses, entretien des squares...

- permis B

Envoyer CV & lettre de motivation à :
Mloc de Forest asbl
M. Rahim
coordinateur des Programmes de Transition Professionnelle
Bd de la 2ème Armée Britannique,
29
1190 Forest
<mailto:mrahim@misc.irisnet.be>
Tél : 02 349 82 18
Fax : 02 349 82 29

Asbl d'insertion socioprofessionnelle recherche **assistant(e) social(e)** pour contrat de remplacement mi-temps ou temps plein.

Description de la fonction :

- accueil, orientation professionnelle, suivi

Profil et conditions :

- conditions ACS région bruxelloise
- graduat
- compétences administratives
- organisé(e)
- esprit équipe
- capacités d'adaptation

Envoyer CV & lettre de motivation à :
Mission locale d'Etterbeek asbl
Mme Delaisse
chaussée de Wavre, 506.
1040 Etterbeek
Tél : 02 626 15 40

FIJ asbl d'éducation permanente cherche un(e) **coordinateur/trice** pour contrat temps plein.

Description de la fonction :

- organisation du fonctionnement du Centre
- gestion financière en collaboration avec la direction et le pôle administratif (suivi des budgets et des dépenses)
- recherche de subsides
- gestion des subsides (budgets, demandes, rapports d'activités et financiers)
- organisation et animation des réunions d'équipe
- coordination et supervision pédagogique des activités
- représentation du centre à l'extérieur

- soutiens ponctuels aux animations

Profil et conditions :

- conditions ACS région bruxelloise
- niveau A1 (gradué)
- capacité d'organisation
- capacités rédactionnelles (très bonne maîtrise du français oral et écrit)
- compétences en gestion (établir un budget, un compte de dépenses, un rapport financier)
- compétences pédagogiques (connaissances des méthodes et des outils pédagogiques pour des publics multiculturels)
- compétences en animation de réunions
- compétences informatiques : maîtrise de Word et de Excel, connaissance de base dans les outils multimédias

(Photoshop, Dreamweaver, Flash etc..)

- expérience préalable dans la coordination et la gestion indispensable.
- intérêt pour les problèmes d'apprentissage et pour l'expression en milieu multiculturel est indispensable
- intérêt pour les outils multimédias et l'informatique est indispensable

Envoyer CV & lettre à :

FIJ asbl
Rue Franz Gailliard 2
1060 Bruxelles
Tél : 02 542 01 50
<mailto:fij@brutele.be>
<http://www.fij.be/>

Agenda

LE TRAVAIL DE LA FEBISP EN OCTOBRE

01/10	• Réunion du Groupe de travail Missions Locales
04/10	• Conseil d'administration de la FeBISP • Assemblée générale de la FeBISP
05/10	• Réunion OOTB/FeBISP • Réunion de travail avec la Cellule Fonds Maribel social (Fesefa) • Réunion avec l'ORBEM pour la préparation du colloque de l'ASEP • Réunion du Groupe de travail stage en entreprise Alpha-FB
06/10	• Réunion de préparation au voyage au Québec « Rencontre internationale des entreprises d'insertion » • Rencontre avec le Ministre Benoît Cerexhe • Conseil d'administration de la Fesefa • Réunion « Emploi des femmes dans les contrats de quartier » à la Maison de la femme à Molenbeek • Réunion sur le Pacte associatif • Réunion sur la mise en place de l'Union bruxelloise des entreprises du non marchand (UBENM)
07/10	• Réunion du Comité de rédaction de l'Essor • Réunion avec le Crédal • Réunion avec Monsieur Pierre Flament (Université du Travail) sur la Promotion sociale - Validation des compétences • Visite à la Maison d'enfants « Les amis d'Aladdin » à Schaerbeek
08/10	• Conseil d'administration de la FeBISP
11/10	• Réunion des Permanents CESSoc à Jambes • Réunion du Comité de concertation Missions Locales – ORBEM • Réunion du Groupe de travail Bruxelles Formation - Corail
12/10	• Réunion du Comité de liaison, groupe FSE au Cabinet Dupuis • Participation à la conférence sur « Entreprise sociale d'insertion : le travail au-delà du profit ? » à la SREPB
13/10	• Réunion de préparation à la journée Fonds de formation socioculturel et sportif à l'APEF • Réunion de la commission de concertation de la zone Nord-Est à la MLOC de Schaerbeek

	<ul style="list-style-type: none"> • Réunion au Cabinet Huytebroeck sur l'emploi dans l'économie sociale, secteur écologie
14/10	<ul style="list-style-type: none"> • Conseil d'administration CESSoc • Réunion du Groupe 7 du Pacte Territorial pour l'Emploi • Réunion sur le Pacte associatif à la Fondation Roi Baudouin • Réunion du Groupe de travail public ISP enquête COCOF • Formation sur le dispositif bruxellois ISP pour les accompagnateurs CSC à la FeBISP
15/10	<ul style="list-style-type: none"> • Réunion du Groupe 2 « économie sociale » du Pacte Territorial pour l'Emploi à l'ORBEM • Réunion du Groupe de travail DOFFO à l'ICHEC
18/10	<ul style="list-style-type: none"> • Participation à la Rencontre internationale des entreprises d'insertion au Québec du 18 au 22 octobre
20/10	<ul style="list-style-type: none"> • Conseil d'administration extraordinaire CESSoc • Participation à la présentation des activités d'économie sociale du CF2M « Le réemploi, c'est bien vu »
25/10	<ul style="list-style-type: none"> • Réunion avec Bruxelles Formation sur le projet de contrat de formation professionnelle
26/10	<ul style="list-style-type: none"> • Réunion du Comité de gestion Fonds de formation socioculturel et sportif à l'APEF • Réunion du Bureau de l'alternance à la CCFEE
27/10	<ul style="list-style-type: none"> • Réunion à la Fondation Roi Baudouin : jury « hors piste »
28/10	<ul style="list-style-type: none"> • Journée Fonds de formation socioculturel et sportif à la Marlagne • Participation à la rencontre fédérale du réseau Flora « Genre/Insertion socioprofessionnelle/Précarisation : quels enjeux en Belgique fédérale ? »

ACTIVITES

05/11	<p>Solidarité des Alternatives Wallonnes et Bruxelloises, le CNCND et le Groupe Nord-Sud d'Economie Sociale et Solidaire ont le plaisir de vous inviter, sous l'égide du Forum social de Belgique à leur rencontre qui aura pour thème « Une autre économie est possible ».</p> <p>Cette rencontre aura pour objectifs, autour d'expériences concrètes d'économie sociale au Nord et au Sud, de renforcer les liens, de susciter les débats et la connaissance mutuelle des entreprises d'économie sociale et de tout acteur d'une autre mondialisation qu'ils soient syndicats, ONGD, mouvements de citoyens, associations sociales, simples citoyens, etc. Construire un autre modèle de développement passe tout autant par la contestation politique que par d'autres manières de travailler, de consommer, d'épargner, de produire et d'échanger.</p>	<p><u>Lieu</u> : Auberge de Jeunesse Jacques Brel rue de la Sablonnière, 30 1000 Bruxelles</p> <p><u>Renseignements et inscriptions</u> : S A W - B 071/53 28 30 mailto:saw@skynet.be</p>
16/11	<p>Colloque : « Deux réformes vers plus d'égalité pour les femmes marocaines en Belgique ».</p> <p>A l'invitation du Ministre de la Fonction publique, de l'Intégration sociale, de la Politique des grandes villes et de l'Egalité des chances, Monsieur Christian DUPONT, l'Agence ALTER a le plaisir de vous proposer d'aborder la « Réforme du Code marocain de la famille et l'application du nouveau Code belge de Droit International Privé. Quelles incidences pour les femmes marocaines en Belgique ? ».</p> <p>Les récentes réformes du Code du statut personnel au Maroc, appelé anciennement « Moudawana », ainsi que l'adoption par le Sénat du nouveau Code de Droit International Privé, ont motivé l'organisation de cette journée. Pour le Ministère de l'Egalité des Chances, il était, en effet, impératif d'en faire connaître les répercussions sur le statut personnel des femmes marocaines en Belgique.</p>	<p><u>Lieu</u> : Residence Palace, salle Polak</p> <p><u>Inscriptions, infos et programme</u> : http://www.alter.be/moudawana</p>

<p>06/12 de 8h45 à 17h</p>	<p>La nouvelle loi sur les ASBL- la comptabilité des petites ASBL</p> <p>La CESSoC organise, en collaboration avec l'ACC, la FESEFA et l' AISF, une journée d'information destinée aux personnes concernées par la gestion d'ASBL dans le secteur socioculturel et sportif.</p> <p><u>Interventions :</u> Le régime antérieur et ses obligations (par Jean-François Debuisson, conseiller à la CESSoC)</p> <p>Dans quelles catégories se trouve mon ASBL ? (par Carine Delrée, conseillère juridique de l' AISF)</p> <p>Quelles obligations pour quelles ASBL ? (par Anaïs Armand, conseillère juridique de l'ACC et Nathalie de Hontheim, conseillère juridique de la FESEFA)</p> <p>Les délais et l'entrée en vigueur (par Jean-François Debuisson, conseiller à la CESSoC)</p> <p>La comptabilité simplifiée en pratique (par Kheira Lardjam et Eric Mikolajczak, La Boutique de Gestion)</p> <p>Questions et réponses</p>	<p><u>Lieu :</u> Domaine provincial d'Hélécine rue Armand Dewolf, 2 1357 Hélécine (à 3km de Tirlemont).</p> <p><u>Infos et inscriptions :</u> Jean-François DEBUISSON 02 512.03.58 mailto:info@cessoc.be</p> <p>Inscription avant le 26 novembre 2004</p> <p><u>PAF :</u> - membre d'une fédération de la CESSoC : 40€ - non membre d'une fédération de la CESSoC : 100€ sur le compte 068-2197065-42 de la CESSoC à 1050-Bruxelles avec en communication : "Compta ASBL 2004-12-06" et le nom. La participation aux frais comprend repas, café et boissons ainsi qu'un dossier sur la matière abordée.</p>
-------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Vos remarques, suggestions, **articles** et annonces diverses sont les **bienvenus**.
Ainsi, nous serons en mesure de faire de ce mensuel un outil utile, pratique et agréable.
Attention : les documents pour la prochaine édition de " L'insertion " doivent nous parvenir, par e-mail si possible à <mailto:hoffstadt@febisp.be>, avant le **20 novembre 2004**.